

**279**

**P**  **NP**

**DM12**

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

## PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR  
MONSIEUR FRANCOIS BONNEAU

Je suis un travailleur de 60 ans et résidant de Saint-Valentin. Voici mes préoccupations concernant le projet éolien de Saint-Valentin.

L'analyse des raisons fondamentales qui motivent le choix de l'implantation d'éoliennes en territoire habité et en zone agricole cultivée est nécessaire.

Première raison, le facteur vent dans la plaine est bon. Mais il y a probablement des considérants pour l'installation des infrastructures. Il est moins coûteux d'établir une éolienne industrielle sur un terrain cultivé que sur un terrain accidenté et/ou boisé et éloigné. Comme il s'agit de terres cultivées en zone agricole ayant une densité de population relativement importante, on a presque arbitrairement fixé la norme minimale à 750 mètres parce qu'une limite plus élevée limiterait trop le nombre d'éoliennes industrielles.

La même économie d'infrastructure s'applique à Hydro-Québec. Proximité des points de raccordement, terrain plat, proximité des lignes américaines comparativement à des éoliennes dans le Plan Nord, par exemple.

Par contre, à l'instar de certains pays souvent cités par le promoteur comme l'Allemagne et le Danemark, le Québec est vaste (on peut encore référer au Grand Nord) et on ne manque pas drastiquement d'énergie, Il n'est donc pas nécessaire ou obligatoire d'utiliser les zones agricoles cultivées.

Nos gouvernements ont eu cette sagesse de créer la loi de la protection des territoires agricoles. Que le gouvernement actuel et Hydro-Québec respectent donc cette loi.

On sait également que les promoteurs (privés) vont choisir l'endroit qui implique le moindre coût : premier critère, **la rentabilité sans égard au dérangement** qu'il peut causer à **la population à proximité**, perte de terre agricole, pollution visuelle, possibilité de pollution auditive, perte de valeur des maisons, etc.

Si le choix du gouvernement du Québec de développer l'énergie verte et durable implique qu'Hydro-Québec doit payer plus cher l'électricité dû au choix d'un territoire plus éloigné, il doit l'assumer.

On ne peut prétendre que cette énergie est durable s'il y a trop de risques de préjudices à une partie de la population.

Si nous avons eu la sagesse comme peuple d'avoir une loi sur la protection du territoire agricole, ayons aussi la sagesse d'utiliser notre grand territoire pour une énergie **durable**. Nous avons la possibilité de faire ce choix et de pouvoir dire : le Québec a su faire.

De plus, il est clair que l'acceptabilité sociale dont on fait mention lorsqu'il s'agit de développement durable est un point qui est inexistant dans le projet éolien de Saint-Valentin.

Pour toutes ces raisons, c'est non aux éoliennes industrielles à proximité des zones habitées et en territoire agricole cultivé à Saint-Valentin et les environs.

A handwritten signature in black ink, reading "François Bonneau". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial 'F'.